

La Cellule d'Identitovigilance Régionale IVO3 (Identitovigilance : Organisation Opérationnelle en Occitanie) accompagne les structures de santé dans la mise en place de la stratégie de gestion des identités patients garantissant la bonne identification de l'utilisateur à chacune des étapes de sa prise en charge.



A destination des structures de soins publiques et privées
Directions
Responsables des Systèmes d'Information
Cellules d'Identitovigilance locales ou territoriales
Bureaux des Entrées
...

**Professionnels
de santé
libéraux**

Patients

L'identitovigilance est une démarche qualité liée à l'identification des patients.

Des documents de référence à votre disposition

- Référentiel Régional d'identitovigilance
- Modèle de Charte d'IV applicable au niveau local ou territorial
- Fiches réflexes / de procédures (cas particuliers...)
- Veille réglementaire

Un accompagnement sur votre organisation et vos pratiques

- Guides d'auto-évaluation au niveau local ou territorial
- Audits sur demande, en particulier de pré-connexion au SRRI (Serveur Régional de Rapprochement des Identités)
- Aide à la gestion des risques (garantir les bonnes pratiques)

Des actions et supports de sensibilisation

- Actions de sensibilisation à la bonne identification : ateliers et formations
- Supports de communication et sensibilisation à destination des soignants et usagers

Enjeu médical

Les erreurs d'identité « patient » peuvent entraîner de lourdes conséquences. Une meilleure stratégie et application à toutes les étapes du parcours de soins permettent d'assurer au bon moment, le bon traitement au bon patient, de son entrée à sa sortie de l'établissement ainsi que dans les échanges de données médicales et administratives.

Enjeu réglementaire

Un socle commun de principes essentiels ont vocation à devenir opposables au même titre que les autres vigilances (hémovigilance, matériovigilance...), par décret, d'ici fin 2020.

Ce référentiel national (RNIV) prend en compte la généralisation de l'Identifiant National de Santé (INS), obligatoire à partir du 1er janvier 2021 et structurante pour le développement de l'identitovigilance.

Les stratégies existantes doivent être revues pour intégrer l'utilisation de l'INS.

La bonne identification du patient est l'un des critères majeurs dans le cadre du processus de certification des structures de santé, mené par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Financements

La conformité de l'identitovigilance pour les structures et groupements est prise en compte dans le programme HOP'EN de l'ANAP.

NOUS CONTACTER



identitovigilance@esante-occitanie.fr



Dr Christine LECLERCQ Mr Loïc PANISSE
Référént Médical Référént Administratif
06.10.60.75.44 06.11.78.12.27



www.esante-occitanie.fr

Sur financements

